

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DOUZE DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 6 décembre 2023*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Valérie BIDAUD, Philippe BOSCHER, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marie-Pierre LE ROUX (*titulaire, suite à la démission de ses fonctions municipales de Joël LUCIENNE*), Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Carole BERECHEL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Paulette BEUREL donne pouvoir à Yves RUFFET,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir David L'HOMME,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Philippe HERCOUET donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Christelle LEVY-ROBERT donne pouvoir à Josianne JEGU,
- Anne-Gaud MILLORIT donne pouvoir à Christophe ROBIN,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Yvon BERHAULT, Pierre-Alexis BLEVIN, Jérémy BOULARD, Thibault CARFANTAN, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Caroline MERIAN

## Délibération n°2023-205

Membres en exercice : 69 Présents : 50

Absents : 19

Pouvoirs : 11

### AFFAIRES GENERALES COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération n°2021-130 du 29 juin 2021, relative aux délégations octroyées au Président par le Conseil communautaire,

#### **Après cette présentation :**

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises par le Président :

#### **Marchés publics**

- Décision n°2023-262 – Signature du marché n°23AM069 relatif aux travaux d'évacuation des boues polluées des bassins n°2 de Beausoleil et n°4 du Bocage – Attribution à la société Colas France-ETS SNT pour un montant estimé de 236 971,50 € HT.
- Décision n°2023-274 – Signature du marché n°23EA071 relatif au renouvellement du réseau d'eau potable rue Victor Robert à Pommeret – Attribution à la société Lopin Réseaux (Plélo) pour un montant estimé de 96 967 € HT.
- Décision n°2023-284 – Signature du marché n°2023-284 relatif à la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les structures Petite enfance de Lamballe Terre & Mer – Attribution de l'accord-cadre d'une durée d'un an à compter du 2 janvier 2024, reconductible 3 fois un an, à la société Ansamble Brizh Restauration (Vannes) pour un seuil maximum de 90 000 € HT (pour la période initiale, seuil identique pour chaque période de reconduction éventuelle).

#### **Urbanisme et patrimoine**

- Décision n°2023-271 – Demande de permis de construire dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment modulaire de bureaux et vestiaires pour le service Eau Assainissement sur le site de la station d'épuration de Souleville à Lamballe-Armor.

#### **Finances et comptabilité**

##### **Subventions attribuées pour un montant total de 78 314 €**

- **Habitat** pour un montant total de 78 314 €, répartis comme suit :
  - **Aide accession sociale à la propriété** pour un montant de 11 000 €
    - Décision n°2023-263 – Saint-Alban – 2 000 €.
    - Décision n°2023-270 – La Bouillie – 3 000 €.
    - Décision n°2023-281 – Bréhand – 3 000 €.
    - Décision n°2023-282 – Noyal – 3 000 €.
  - **PIG Précarité Energétique Adaptation** pour un montant de 5 000 €
    - Décision n°2023-265 – Lamballe-Armor – 500 €.
    - Décision n°2023-266 – Lanrelas – 500 €.
    - Décision n°2023-267 – Lanrelas – 500 €.
    - Décision n°2023-268 – Trédaniel – 500 €.
    - Décision n°2023-269 – Plurien – 500 €.
    - Décision n°2023-276 – Plurien – 500 €.
    - Décision n°2023-277 – Saint-Glen – 500 €.
    - Décision n°2023-278 – Hénon – 500 €.
    - Décision n°2023-279 – Hénon – 500 €.
    - Décision n°2023-280 – Bréhand – 500 €.



Garantie absolue, compte tenu :  
de la transmission en Préfecture  
de la publication de

